



PRÉSIDENTICE  
DE LA RÉPUBLIQUE  
DU SÉNÉGAL

**COMMUNIQUÉ**

du Conseil des Ministres N°13

MERCREDI 15 AVRIL 2026



Le Conseil des Ministres s'est tenu le mercredi 15 avril 2026, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Bassirou Diomaye Diakhar FAYE, Président de la République.

## **AU TITRE DE LA COMMUNICATION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE**

Le Chef de l'Etat a fait une communication portant sur les points suivants :

### **RENFORCEMENT DU DIALOGUE SOCIAL ET ÉVALUATION DU PACTE DE STABILITÉ SOCIALE POUR UNE CROISSANCE INCLUSIVE ET DURABLE**

Le Président de la République considère la promotion et l'ancrage de la stabilité sociale comme une priorité de l'action gouvernementale. Il salue les efforts consentis par le Gouvernement pour matérialiser les engagements de l'Etat, notamment la régularisation exceptionnelle des situations administratives et statutaires, dans les secteurs de l'éducation et de la santé et assurer la signature du Pacte de stabilité sociale pour une croissance inclusive et durable, avec le Patronat et les Centrales syndicales. Le Chef de l'Etat indique l'importance d'un suivi permanent du baromètre social national relatif aux conflits sociaux et préavis de grève signalés. Il demande au Gouvernement de prendre les dispositions appropriées en vue de publier, avant le 30 avril 2026, un Livre blanc sur l'état de prise en charge des doléances des centrales syndicales et l'évaluation de la première année d'application dudit Pacte.

En outre, le Président de la République engage chaque ministre à faire la revue des revendications sociales sectorielles afin de concentrer les énergies vers le bon fonctionnement et la qualité du service public, la satisfaction des usagers, ainsi que l'amélioration de l'efficacité et de la productivité au travail.

Enfin, le Chef de l'Etat demande au Premier Ministre et au Ministre en charge du Travail de préparer l'organisation de la 5ème Conférence sociale portant sur le thème de la « Productivité au travail » et de veiller à la tenue, dans les meilleures conditions, le 1er mai 2026 au Palais de la République, de la cérémonie de réception des cahiers de doléances des centrales syndicales.

### **TRANSFORMATION CONSENSUELLE DU SYSTÈME DE SANTÉ ET SOUVERAINETÉ PHARMACEUTIQUE**

Le Président de la République fait observer que l'accès aux soins de santé de qualité, demeure une préoccupation majeure des populations. A cet effet, il demande d'engager une revue sociale en vue d'assurer la maîtrise systématique de la gestion des personnels de santé et un fonctionnement de qualité des établissements et structures de santé.



Il indique au Gouvernement l'urgence d'accélérer l'adoption d'une nouvelle carte sanitaire devant assurer le maillage optimal du territoire national en infrastructures de santé, intégrant des personnels, services et plateaux techniques complémentaires et d'accorder une attention particulière à la finalisation des travaux, au lancement ainsi qu'à la mise en service des nouvelles infrastructures de santé.

Il demande, en outre, au Gouvernement, de préparer le déploiement consensuel, sous la supervision du Premier Ministre, d'un Plan spécial de formation et de renforcement des capacités de l'ensemble des personnels en service dans les structures de santé. Cet outil interministériel de pilotage devra intégrer la modernisation des facultés, instituts et écoles de formation du personnel médical et des agents techniques, et tenant compte de l'application du système LMD.

Au demeurant, après avoir souligné l'urgence de finaliser et déployer la nouvelle réforme des établissements publics de santé afin d'asseoir une gouvernance médicale, technique, administrative et financière exemplaire des structures de santé, le Chef de l'Etat demande au Ministre de la Santé et de l'Hygiène publique :

- d'accomplir les diligences nécessaires à l'adoption prochaine du Code de la Santé ;
- d'engager la réorientation stratégique du système de santé vers une dynamique de promotion de la prévention médicale et de l'hygiène publique ;
- de renforcer les ressources humaines et les moyens d'intervention du Service national d'Hygiène ;
- et de préparer l'organisation inclusive de Concertations nationales sur la prévention médicale et l'hygiène publique, avant la fin du mois de septembre 2026.

Enfin, le Président de la République donne instruction au Premier Ministre d'engager, avec les ministres et acteurs impliqués, une réflexion stratégique sur la gouvernance de la Couverture sanitaire universelle (CSU) et les mécanismes de financement durable du système de santé, et de veiller au suivi adéquat du fonctionnement du secteur de la pharmacie et des projets de promotion de la souveraineté pharmaceutique du Sénégal.

## **PRÉPARATION DE LA CAMPAGNE AGRICOLE 2026 ET MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET DE L'ÉLEVAGE**

Evoquant la visite qu'il a effectuée à la 26ème édition de la Foire internationale de l'Agriculture et des Ressources animales (FIARA) 2026, le Président de la République rappelle l'importance primordiale qu'il accorde aux secteurs vitaux de l'Agriculture et de l'Elevage. Après avoir félicité les organisateurs, il demande au Gouvernement de renforcer son accompagnement à cet évènement sous-régional et continental majeur, non sans lui rappeler que la modernisation et le développement du secteur agricole sont essentiels pour garantir la souveraineté alimentaire et le bien-être des populations.

Par ailleurs, abordant le début de l'hivernage, le Chef de l'Etat demande au Ministre de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Elevage et au Secrétaire d'Etat aux Coopératives et à l'Encadrement paysan de prendre toutes les dispositions idoines, sous la supervision du Premier Ministre, en vue d'une bonne préparation de la campagne de production agricole 2026, notamment la mise en place, à temps, des semences, intrants, matériels agricoles



et financements destinés aux producteurs et autres opérateurs.

Il demande également au Premier Ministre et au Ministre de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Élevage :

- de prendre toutes les dispositions pour l'adoption, avant la fin du mois de mai 2026, en Conseil des Ministres, du projet de loi d'orientation agrosylvopastorale et halieutique et du projet de décret portant application du Code pastoral ;

- et d'assurer un approvisionnement correct du marché national en moutons, en perspective de la fête de la Tabaski..

## **DÉVELOPPEMENT DU SPORT SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE**

Magnifiant la victoire du Sénégal à la Coupe d'Afrique des Nations U15 de Football scolaire, au Zimbabwe, le Chef de l'Etat félicite les joueurs, l'encadrement administratif et technique de l'équipe nationale de football pour cette performance exceptionnelle, qui confirme l'excellence du Football sénégalais, toutes catégories confondues.

Dans ce cadre, il demande au Premier Ministre de mettre en œuvre, avec les ministres et acteurs concernés, un Programme spécial inclusif de développement du sport à l'école, dans les universités publiques et établissements d'enseignement supérieur, afin de valoriser et de promouvoir, à la base, toutes les disciplines sportives.

## **AGENDA DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, SUIVI DE L'INTÉGRATION, DE LA COOPÉRATION ET DES PARTENARIATS**

Le Chef de l'Etat informe le Conseil qu'il présidera, le 18 avril 2026, la Conférence des Ambassadeurs et Consuls généraux du Sénégal. Il annonce également qu'il présidera, le 20 avril 2026, la cérémonie d'ouverture de la 10ème édition du Forum international de Dakar sur la Paix et la Sécurité en Afrique, ayant pour thème : « L'Afrique face aux défis de stabilité, d'intégration et de souveraineté : quelles solutions durables ».



## **AU TITRE DE LA COMMUNICATION DU PREMIER MINISTRE**

Monsieur le Premier Ministre a présenté sa communication sur les points suivants :

### **RÉFORME DE L'IMPRIMERIE NATIONALE**

Le Premier Ministre a estimé que, dans le cadre des réformes pour la mise en œuvre de la politique de souveraineté nationale, de rationalisation des dépenses publiques, de modernisation de l'État et de sécurisation des documents officiels, la mise en place d'une nouvelle Imprimerie nationale, moderne et performante est devenue un impératif de bonne gouvernance. Il a présenté l'historique, avant de faire un diagnostic de la situation actuelle de cette structure qui, au plan institutionnel, est un service public administratif placé sous la tutelle du Secrétariat général du Gouvernement, doté d'une autonomie financière partielle pour la perception des recettes propres.

Pour le Premier Ministre, malgré la faiblesse de l'effectif, l'Imprimerie nationale dispose d'un vivier de ressources humaines de qualité et d'un parc d'équipements constitué de machines de diverses générations, suite aux efforts consentis par l'État pour la modernisation de l'outil de production couvrant l'ensemble de la chaîne de production.

Relativement à la transformation numérique, le Premier Ministre rappelle que depuis la loi n°2021-21 introduisant un nouveau régime d'entrée en vigueur des textes, prévoyant la publication électronique du Journal officiel, l'Imprimerie nationale a développé l'application « Fatou », une avancée significative vers la dématérialisation.

Au total, estime le Premier Ministre, si l'Imprimerie nationale, dans sa mission de service public, repose sur un socle d'activités de base lui conférant un statut unique et un avantage concurrentiel indéniable, des faiblesses subsistent. Le Premier Ministre en conclut que la principale mission de l'Imprimerie se réduit à la publication des textes législatifs et réglementaires au Journal Officiel (J.O.), de sorte que ses performances sont en-deçà de son potentiel, du fait particulièrement de l'inadaptation de son statut juridique et de la faiblesse de ses capacités de production.

Face à ce constat, le Premier Ministre a proposé une réforme de l'Imprimerie nationale qui, outre le renforcement des capacités techniques et technologiques nationales, consistera, entre autres, en :

- la mise en place d'un nouveau cadre de gouvernance ;
- l'adoption d'un nouveau modèle économique adossé à des schémas de financement innovants ;
- la mise en place d'un partenariat structuré avec un partenaire stratégique disposé à renforcer les capacités de production par le biais d'investissements massifs ;
- la réduction progressive des coûts liés à l'externalisation ;
- l'adoption d'un plan robuste de digitalisation.



## **SITUATION INTERNATIONALE ET DISCIPLINE BUDGÉTAIRE**

Le Premier Ministre a fait noter que la situation au Moyen-Orient, aggravée par les tensions géopolitiques autour de l'Iran, se dégrade de façon continue. Cette crise aux ramifications multiples, a-t-il souligné, impacte déjà les prix de l'énergie, la sécurité des chaînes d'approvisionnement ainsi que la stabilité des marchés financiers, et pèse lourdement sur les finances publiques.

Il a appelé les ministres à l'anticipation et à la préparation opérationnelle. Il a autorisé également les ministres de l'Energie et du Budget à lui proposer un calendrier pour l'opérationnalisation des mesures stabilisées. Le Premier Ministre a donné instructions aux ministres pour une meilleure rationalisation des dépenses et une discipline budgétaire. Il a demandé à chaque ministre de lui soumettre, dans un délai de quinze (15) jours, un ensemble de mesures concrètes d'économie et de redéploiement dans son secteur.

## **LE CONSEIL INTERMINISTÉRIEL SUR LES INFRASTRUCTURES**

Le Premier Ministre a annoncé la tenue, entre la fin du mois d'avril 2026 et la première quinzaine du mois de mai 2026, d'un Conseil interministériel consacré aux infrastructures. Cette initiative répond, selon lui, à une situation marquée par des investissements publics significatifs au cours des douze dernières années, dont une part importante, techniquement et financièrement achevée, demeure non mise en service, parfois depuis des années. Après en avoir identifié les causes, il a estimé que ces actifs dits « dormants » constituent un gaspillage financier et social, mais également un véritable potentiel de valorisation, notamment par des mécanismes de recyclage tels que la cession de droits d'usage, la concession, le bail emphytéotique ou le partenariat public-privé, permettant de mobiliser de nouvelles ressources d'investissement.

Le Premier Ministre a fait observer que les projets en cours doivent être finalisés dans les meilleurs délais et intégrés dès l'amont dans une logique durable d'exploitation et de maintenance. Il a souligné que la valorisation effective des investissements publics déjà engagés est une impérieuse nécessité au regard des coûts économiques et sociaux résultant des retards de mise en exploitation.

Partant, il a confié l'organisation du Conseil interministériel sur les infrastructures, dont il a indiqué les objectifs, au Ministre, Secrétaire général du Gouvernement, en liaison avec le Bureau opérationnel de Coordination et de Suivi des Projets et Programmes (BOSC), sous la coordination technique du Ministre des Infrastructures.

Dans cette optique, il a demandé à chaque ministre concerné de lui transmettre, dans un délai de quinze (15) jours, un inventaire exhaustif et certifié des infrastructures achevées, non mises en service et susceptibles de faire l'objet d'un recyclage. Sur cette base, le Conseil interministériel devra apprécier la maturité juridique de chaque actif, fixer un calendrier de mise en service dans les six (06) mois, assorti d'indicateurs de suivi, et identifier les blocages réglementaires appelant des mesures correctrices. Le Premier Ministre a demandé, enfin, qu'un rapport consolidé lui soit transmis.



## **AU TITRE DES COMMUNICATIONS DES MINISTRES**

Le Ministre de la Famille, de l'Action sociale et des Solidarités a fait une communication portant sur la Stratégie nationale de Développement de Mécanismes d'Adhésion systématique (obligation intelligente) à l'Assurance Maladie universelle.

Le Ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle et technique a fait une communication portant sur le Document de Politique nationale de l'Emploi (PNE) 2026-2034.

Le Ministre de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme a fait une communication sur les états généraux de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme.

## **AU TITRE DES TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES**

Le Conseil a examiné et adopté :

- le projet de loi portant Code du Travail ;
- le projet de loi portant Code de la Sécurité sociale ;
- le projet de décret relatif au Conseil présidentiel de l'Investissement (CPI).



## **AU TITRE DES MESURES INDIVIDUELLES**

Le Président de la République a pris les décisions suivantes :

### **Au titre du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique**

- **Monsieur Latyr NDIAYE**, Administrateur civil, matricule de solde n° 624 554/D, précédemment Préfet du Département de Kaolack, est nommé Préfet du Département de Ziguinchor, en remplacement de Monsieur Hamet Tidiane THIAW, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite ;
- **Monsieur Mamadou GUEYE**, Administrateur civil, matricule de solde n° 608 883/K, précédemment Préfet du Département de Tivaouane, est nommé Préfet du Département de Kaolack, en remplacement de Monsieur Latyr NDIAYE, appelé à d'autres fonctions ;
- **Monsieur Abou SOW**, Administrateur civil, matricule de solde n° 624 548/A, précédemment Préfet du Département de Saint-Louis, est nommé Préfet du Département de Tivaouane, en remplacement de Monsieur Mamadou GUEYE, appelé à d'autres fonctions ;
- **Monsieur Maurice Latyre DIONE**, Administrateur civil, matricule de solde n°611 935/E, précédemment Préfet du Département de Oussouye, est nommé Préfet du Département de Saint-Louis, en remplacement de Monsieur Abou SOW, appelé à d'autres fonctions ;
- **Monsieur Modou Mamoune DIOP**, Administrateur civil, matricule de solde n° 696 365/A, précédemment Préfet du Département de Médina Yoro Foulah, est nommé Préfet du Département de Oussouye, en remplacement de Monsieur Maurice Latyre DIONE, appelé à d'autres fonctions ;
- **Monsieur Abdoul Wahab TALLA**, Administrateur civil, matricule de solde n°517 781/K, précédemment Préfet du Département de Malem Hodar, est nommé Préfet du Département de Dagana, en remplacement de Monsieur Ibrahima Ismaël NDIAYE, appelé à d'autres fonctions ;
- **Monsieur Ibrahima Ismaël NDIAYE**, Administrateur civil, matricule de solde n° 624 566/C, précédemment Préfet du Département de Dagana, est nommé Préfet du Département de Koungheul, en remplacement de Monsieur Souleymane NDIAYE, appelé à d'autres fonctions ;
- **Monsieur Souleymane NDIAYE**, Administrateur civil, matricule de solde n°604 925/B, précédemment Préfet du Département de Koungheul, est nommé Préfet du Département de Malem Hodar, en remplacement de Monsieur Abdoul Wahab TALLA, appelé à d'autres fonctions ;
- **Monsieur Cheikh Ahmadou NDOYE**, Administrateur civil, matricule de solde n° 626 486/H, précédemment Préfet du Département de Kanel, est nommé Préfet du Département de Vélingara, en remplacement de Monsieur Thierno Souleymane SOW, appelé à d'autres fonctions ;
- **Monsieur Thierno Souleymane SOW**, Administrateur civil, matricule de solde n° 602 494/I, précédemment Préfet du Département de Vélingara, est nommé Préfet du Département de Kanel, en remplacement de Monsieur Cheikh Ahmadou NDOYE, appelé à d'autres fonctions ;



- **Madame Tening FAYE**, Administrateur civil, matricule de solde n° 696 367/A, précédemment Préfet du département de Matam, est nommée Préfet du Département de Linguère, en remplacement de Monsieur Modou THIAM, appelé à d'autres fonctions ;
- **Monsieur Modou THIAM**, Administrateur civil, matricule de solde n°696 364/B, précédemment Préfet du Département de Linguère, est nommé Préfet du Département de Matam, en remplacement de Madame Tening FAYE, appelée à d'autres fonctions ;
- **Madame Diégui NGOM**, Administrateur civil, matricule de solde n° 681 538/K, précédemment Préfet du Département de Goudiry, est nommée Préfet du Département de Kaffrine, poste vacant ;
- **Monsieur Alsény BANGOURA**, Administrateur civil, matricule de solde n° 653 091/L, précédemment Adjoint au Gouverneur de la Région de Ziguinchor chargé du Développement, est nommé Préfet du Département de Goudiry, en remplacement de Madame Diégui NGOM, appelée à d'autres fonctions ;
- **Monsieur Sidy Guissé DIONGUE**, Administrateur civil, matricule de solde n°516 355/G, précédemment Adjoint au Gouverneur de la Région de Saint-Louis chargé des Affaires administratives, est nommé Préfet du Département de Médina Yoro Foulah, en remplacement de Monsieur Modou Mamoune DIOP, appelé à d'autres fonctions ;

**Au titre du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation**

- **Monsieur Cheikh DIOP**, Expert des Sciences de l'Education, matricule de solde n° 514 074/K, précédemment Inspecteur technique, est nommé Inspecteur des Affaires administratives et financières au Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, en remplacement de Monsieur El Hadj Ndiaga KANE, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

**Au titre du Ministère de la Santé et de l'Hygiène publique**

- **Monsieur Youssouph TINE**, Titulaire d'un Doctorat en Médecine et d'un Master en Santé Publique, précédemment Directeur Régional de la Santé (DRS) de Ziguinchor, est nommé Directeur général de la Santé (DGS), en remplacement de Monsieur Ousmane CISSE.

**Au titre du Ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle et technique**

- **Madame Rokhaya Daba DIOUF**, Médiateur pédagogique, matricule de solde n° 667 097/I, est nommée Inspecteur technique au Ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle et technique, poste vacant.

**Au titre du Ministère de l'Urbanisme, des Collectivités territoriales et de l'Aménagement des Territoires**

- **Madame Maria Marième CISSOKHO**, Ingénieure des Travaux en Aménagement du Territoire, Environnement et Gestion urbaine, est nommée Directrice de la Planification urbaine et de la Réglementation au Ministère de l'Urbanisme, des Collectivités territoriales et de l'Aménagement des Territoires, poste vacant ;
- **Monsieur Mbade NGOM**, Juriste spécialisé en droit de l'urbanisme et de la gouvernance territoriale, est nommé Directeur de la Réglementation de la Construction au Ministère de



l'Urbanisme, des Collectivités territoriales et de l'Aménagement des Territoires, poste vacant ;

- **Madame Rama NDAO**, Géographe-urbaniste, est nommée Directrice de la Régulation et du Suivi des Politiques de Logements au Ministère de l'Urbanisme, des Collectivités territoriales et de l'Aménagement des Territoires, en remplacement de Monsieur Serigne Matar KA, appelé à d'autres fonctions.

**Au titre du Ministère de l'Industrie et du Commerce**

- **Monsieur Abdoulaye FAYE**, Titulaire d'un MBA en Gestion de Projet et Spécialiste en Développement du Secteur privé et Appui aux PME/PMI, est nommé Secrétaire général de l'Agence de Développement et d'Encadrement des Petites et Moyennes Entreprises (ADEPME), en remplacement de Monsieur Jean Marie DIOUF, appelé à d'autres fonctions.

**Au titre du Ministère des Infrastructures**

- **Monsieur Amadou Ciré SALL**, Ingénieur ferroviaire, titulaire d'un Doctorat en conception mécanique, matricule de solde n° 672 833/G, est nommé Directeur des Infrastructures ferroviaires au Ministère des Infrastructures.

**Au titre du Ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme**

- **Monsieur Mohamed Lamine DIOP**, Juriste, matricule de solde n° 720 774/A, est nommé Inspecteur des Affaires administratives et financières au Ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme, en remplacement de Monsieur Baba NDOYE.

**Marie Rose Khady Fatou FAYE**  
*Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre,  
Chargée des Relations avec les Institutions,  
Porte-parole du Gouvernement*